

L'inf'Eaux

L'ACTU DE L'UNITÉ DE GESTION VILAINE OUEST

COMMUNICATION

A CONSULTER !

La plaquette de l'Unité de Gestion Vilaine Ouest pour comprendre les actions menées et les bénéfices attendus. Celle-ci est distribuée par les animateurs de l'unité lors de rencontres avec des propriétaires susceptibles d'accepter des travaux milieux aquatiques, bocages ou agricoles.

Consultez la plaquette de l'UGVO [ici >>>](#)



Le rapport d'activités 2023 d'Eaux & Vilaine est sorti ! Retrouvez-le en intégralité [ici](#) :



A VISIONNER

« La Bretagne face au changement climatique », vidéo proposée par le Centre de ressources et d'expertise scientifique sur l'eau de Bretagne (CRESEB)



Vidéo de présentation des actions réalisées par l'Unité de Gestion Vilaine Ouest d'Eaux & Vilaine



[Actu] alités

RESSOURCES HUMAINES

Comme prévu, **un nouvel animateur bocage a été recruté** au sein de l'Unité de Gestion Vilaine Ouest. Il s'agit d'Audren Le Boeuf qui a pris ses fonctions le 3 juin dernier.

Le recrutement du dernier animateur milieux aquatiques **sera lancé à la rentrée de septembre pour une prise de poste en novembre.**

BOCAGE

Le bilan des plantations de l'hiver 2023-2024 dans le cadre du programme Breizh Bocage est disponible ! Ce sont près de **27 km de haies, dont 18 km sur talus qui ont été plantées sur le périmètre d'intervention de l'Unité de Gestion Vilaine Ouest.**



À cela, s'ajoutent trois autres maîtres d'ouvrages qui plantent sur leur territoire respectif (la Collectivité Eau du Bassin Rennais - CEBR sur le territoire Chèze-Canut, la Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné et Vallons de Haute Bretagne Communauté).

Sur l'ensemble de l'Unité, ce sont **46 km de haies plantées**, dont la moitié sur talus.

SENSIBILISATION DES SCOLAIRES

La fin de l'année scolaire se termine ! Les écoles sont invitées dès à présent à s'inscrire aux actions de sensibilisation pour l'année scolaire 2024-2025.

Chaque école du territoire d'intervention de l'Unité de Gestion Vilaine Ouest est invitée, si le projet proposé l'intéresse, à compléter la fiche d'inscription transmise à chaque école pour bénéficier de 3 demi-journées d'intervention pour des élèves de CM1 et CM2 sur les thématiques suivantes : l'eau dans la nature, les milieux aquatiques, le bocage et les versants, la nature et le jardin.

CONNAISSEZ-VOUS ?

La grenouille agile

La grenouille agile mesure jusqu'à 8 cm de long et préfère les prairies et les bois où elle peut se camoufler facilement. **Sa reproduction a lieu généralement dans de petites mares bien oxygénées entre février et mars.** Les pontes en forme de boule sont fixées à des végétaux sous l'eau puis se détachent pour flotter en surface. Les têtards restent environ 3 mois dans l'eau avant de développer des poumons et de sortir de la mare.

Cette espèce protégée, tout comme les crapauds, salamandres et tritons, **est menacée en raison de la destruction de ses habitats naturels**, notamment les mares nécessaires à son cycle de vie et **des dangers liés à la circulation routière.**





Présentation d'un projet à Plélan-le-Grand (35) par Ludovic Mondin lors du Comité technique Milieux Aquatiques du 21 mars 2024

Grand [Format]

MILIEUX AQUATIQUES

Les projets milieux aquatiques présentés au printemps

Le 21 mars dernier, les projets milieux aquatiques ont été présentés lors du Comité technique milieux aquatiques de l'UGVO à Plélan-Le-Grand.

Chacun des 10 animateurs milieux aquatiques de l'UGVO a présenté les projets par masse d'eau dont il a la charge, son état d'avancement, ses problématiques et contraintes et l'intérêt de ces travaux potentiels. **En moyenne, chaque technicien suivra potentiellement 1,5 km de travaux milieux aquatiques.** Les partenaires techniques et financiers ainsi que les agents des EPCI chargés de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques étaient conviés à échanger sur ces projets.

Au total, 26 projets de travaux milieux aquatiques sont prévus cette année. Il s'agit, pour une partie d'entre eux, de continuités de travaux de l'année 2023 et pour la majorité de nouveaux projets émergents qui devraient être réalisés en 2024. **L'enveloppe totale prévisionnelle estimée est d'environ 3 760 000 € TTC.**

Les 30 participants étaient conviés à poursuivre les échanges sur le terrain avec la présentation d'un projet à Plélan-Le-Grand par Ludovic Mondin, sur la masse d'eau de la Chèze Amont.

Le prévisionnel des travaux prévus concerne :

L'Illet à **Mouzé**, le ruisseau Saint Denis à **Liffré**, les ruisseaux affluents de l'Illet à **Liffré**, le ruisseau de Fresnay à **Saint Sulpice-La-Forêt**, le ruisseau du Pont Colin à **Feins**, le ruisseau de la Crespinière à **Pacé**, la rivière Tixué à **Gévezé**, le ruisseau de Pérouse à **Langan**, la rivière la Flume à **Langouët**, le ruisseau du Biardel à **La Mézière**, le ruisseau de Launay Québric à **Betton**, le ruisseau du Borgnet à **Saint Méen-Le-Grand**, la suppression d'un plan d'eau à **Iffendic**, le ruisseau de la Ville Cotterel à **Montauban-de-Bretagne**, les ruisseaux des Vaux et de Trébiant à **Monterfil**, le ruisseau du Pas Malade à **Paimpont**, les ruisseaux du Trémillé et de la Berthelothière à **Breteil**, les ruisseaux de la Croix Macé et de la Tournerais à **Goven**, le ruisseau de la Chapinais à **Lassy** et un affluent de la Chèze à **Plélan-Le-Grand**.

QUÉSAC'EAUX

Tout savoir sur les pêches de sauvegarde

Dans le cadre des travaux milieux aquatiques, Eaux & Vilaine réalise des pêches de sauvegarde pour protéger les poissons des conditions délicates des travaux.

Lorsque les travaux nécessitent des mises en assec de portions de cours d'eau pour la durée des travaux comme l'effacement d'un ouvrage pour restaurer la continuité écologique, l'effacement d'un plan d'eau ou la remise du cours d'eau dans son lit d'origine, **une pêche de sauvegarde est mentionnée dans les arrêtés d'autorisation des travaux afin que ceux-ci n'aient pas trop d'impacts sur la faune piscicole.** Ces pêches de sauvegarde deviennent obligatoires dès lors que le cours d'eau est en eau et donc abrite potentiellement une faune piscicole.

Avant le début des travaux

Après avoir abaissé le niveau de l'eau sur la portion du cours d'eau à l'aide de batardeaux ou de l'étang à l'aide des ouvrages de régulation, **les poissons sont capturés pour les protéger des conditions délicates des travaux** (manque d'eau, remise en suspension des fines,...). Pour cela, des épuisettes sont utilisées. Parfois, il est nécessaire de réaliser des pêches électriques qui consistent à envoyer un faible courant électrique dans l'eau avec du matériel adapté. **Les poissons sont ainsi récupérés délicatement puis remis à l'eau dans une portion du cours d'eau plus en aval.**

Lorsqu'il s'agit de l'effacement d'un étang, il est décidé avec le propriétaire et l'association agréée de pêche locale du devenir de ces poissons ; soit ils sont remis dans le cours d'eau proche du plan d'eau ; soit, s'il s'agit de poissons inféodés aux plans d'eau, ils sont remis dans un autre plan d'eau proche ; soit, s'il s'agit d'espèces envahissantes, ils sont détruits.

Même s'il ne s'agit pas de pêches dans le cadre de suivis scientifiques, **les animateurs milieux aquatiques sont attentifs aux espèces repérées lors de ces pêches de sauvegarde. Ils peuvent ainsi mieux connaître la faune piscicole de la zone de travaux et compléter l'état des lieux du cours d'eau concerné.**

Si le cours d'eau est en eau, une pêche de sauvegarde sera réalisée sur chacun des sites de travaux milieux aquatiques réalisés sur l'unité de gestion.



Re[Source] Carole Fouville Animatrice territoriale

Quelles sont vos missions ?

J'assure la coordination et l'harmonisation des politiques publiques œuvrant à l'atteinte du bon état des masses d'eau. Concrètement, je participe aux réunions des EPCI et de la Métropole ainsi que d'autres instances (Pays, Conférence Brétillienne...) afin que leurs politiques publiques prennent en compte nos enjeux de préservation et de restauration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques nécessaires à l'atteinte des objectifs de bon état des masses d'eau sur le territoire de notre unité de gestion.

Je participe à la définition et à l'élaboration des orientations stratégiques de l'unité de gestion en lien avec les missions socles d'Eaux & Vilaine. Je coordonne la sensibilisation du grand public et des scolaires.

J'assure la déclinaison du SAGE au niveau de l'unité comme au niveau de nos EPCI membres et je participe aux avis de la CLE.

Je coordonne et développe des actions d'information, de formation, de sensibilisation et de communication.

Quel est le calendrier type annuel ?

En début d'année civile, je rencontre chaque EPCI membre afin de leur proposer un bilan synthétique de l'année écoulée sur les actions menées dans le cadre du contrat territorial, d'échanger

sur les sujets d'actualité qui impactent nos missions respectives (l'assainissement, les échanges parcellaires, ...), et les documents de planification en cours d'évolution (PLUI, SCOT, SAGE, PCAET, ...) ou les différentes stratégies mises en place par Eaux & Vilaine. Je participe à la rédaction du rapport d'activités d'Eaux & Vilaine et du rapport de l'unité.

Tout au long de l'année, je participe aux réunions organisées par les EPCI, par les autres collectivités (Département, SMG35, Pays...). Je présente aussi les actions de l'unité dans les bureaux, commissions ou conseils communautaires de nos 8 EPCI membres. Je rédige des notes pour contribuer aux avis de la CLE, de la DDTM...

J'organise la sensibilisation des scolaires, je propose des articles pour la presse locale, je développe des outils de communication (brochures, panneaux, supports de communication) en lien avec le service communication d'Eaux & Vilaine.

Quels sont vos interlocuteurs ?

J'échange régulièrement avec les agents de l'unité, plus particulièrement avec la responsable de l'unité, la conseillère études et ingénierie et les coordinateurs techniques. Je partage mes expériences et travaux avec les animatrices territoriales des unités situées à l'Est et à l'Aval ainsi qu'avec les agents du siège notamment au travers du groupe métier « Eau et urbanisme ». Mes interlocuteurs externes sont principalement les élus des communes, les élus référents communaux, les élus du comité territorial ainsi que les agents des EPCI en charge de la compétence Gestion des Eaux et des Milieux Aquatiques (GEMA).

En bref

Eaux & Vilaine accueille 3 stagiaires de Master

Etude des flux entrants et sortants en phosphore et nitrates de l'étang de Careil à Iffendic

Afin de mieux connaître les sources de nutriments et de matières en suspension (MES) favorisant l'eutrophisation de l'étang de Careil situé à Iffendic, les données de diagnostic des chemins de l'eau et de qualité de l'eau issues d'un premier stage vont être intégrées dans un modèle ; **l'objectif étant de simuler le fonctionnement hydrologique du bassin versant d'alimentation de l'étang de Careil** afin d'aboutir à un bilan quantitatif des flux de phosphore, nitrates et MES entrants et sortants de l'étang de Careil. Ces éléments apporteront également une aide à la décision du gestionnaire, le Département. Ce stage débuté en mars se terminera en août.



Identification des secteurs d'intervention et des actions pour améliorer le fonctionnement hydrologique de l'amont de l'Ille à Dingé

De nombreuses pressions comme la présence d'étangs, des prélèvements d'eau potable, des dégradations hydromorphologiques des cours d'eau, des drainages peuvent être à l'origine d'assecs sévères et prolongés sur l'amont de l'Ille. Afin de quantifier toutes les pressions pouvant influencer l'hydrologie des cours d'eau sur ce secteur et de définir les actions pertinentes pour améliorer leur soutien d'étiage, **un travail d'analyses des données ou de compléments de données** est en cours dans le cadre d'un stage de 4 mois.

Etude de l'évolution des continuités écologiques des milieux prairiaux et des structures bocagères sur le Pays de Brocéliande

Les transferts par ruissellement et érosion des sols sont en partie responsables de la dégradation de la qualité de l'eau de nos masses d'eau, en particulier pour le phosphore et les pesticides. **Une analyse cartographique de l'évolution des structures paysagères, prairies et bocage, permettant de limiter ces transferts**, va être expérimentée afin d'évaluer l'efficacité des actions mises en œuvre dans le cadre de nos programmes d'actions. Les évolutions observées seront mises en relation avec celles des systèmes d'exploitations agricoles ou en lien avec d'autres politiques (aménagement, économiques, environnementale, ...). Ces résultats sur le territoire du Pays de Brocéliande permettront d'alimenter les réflexions et études pour la mise en œuvre d'actions permettant de répondre localement aux enjeux du changement climatique et de reconquête de la qualité de l'eau.

Cette étude est réalisée dans le cadre d'un stage de 6 mois.

[Regards] sur le bassin de la Vilaine

AGRICOLE

Les mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)

Les MAEC (Mesures Agro Environnementales et Climatiques) sont des engagements rémunérés issus du second pilier de la Politique Agricole Commune (PAC), versés aux exploitations agricoles qui s'engagent volontairement dans un contrat MAEC de 5 ans. Il s'agit de respecter un cahier des charges technique concernant certaines pratiques agricoles selon la MAEC choisie (assolement, usage des produits phytosanitaires, fertilisation, date de fauche, pression de pâturage, entretien des haies...) en contrepartie du versement d'une aide calculée sur la base du manque à gagner théorique (perte de rendement, temps passé).

Eaux & Vilaine anime les Programmes Agro-Environnementaux et Climatiques qui permettent de proposer la contractualisation des MAEC aux agriculteurs pour une durée de 5 ans sur les territoires des Unités de gestion Vilaine Aval, Est et Ouest et Natura 2000 Estuaire et Baie de Vilaine et Marais de Vilaine.

Eaux & Vilaine anime les Programmes Agro-Environnementaux et Climatiques qui permettent de proposer la contractualisation des MAEC aux agriculteurs pour une durée de 5 ans sur les territoires des Unités de gestion Vilaine Aval, Est et Ouest et Natura 2000 Estuaire et Baie de Vilaine et Marais de Vilaine.

Une formation PAC pour les techniciens d'Eaux & Vilaine

Le 19 avril, une journée d'information et de formation sur la nouvelle PAC a réuni les techniciens d'Eaux & Vilaine qui sont quotidiennement en contact avec les agriculteurs dans le cadre de leurs actions de reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

Pierre Dupraz de l'INRAE de Rennes a décrit l'histoire de la PAC mis en place dans les années 60 qui a évolué au gré des élargissements de l'Union européenne et de l'accroissement des échanges internationaux.

Dans un second temps, il a abordé la nouvelle PAC 2023-2027 avec un focus sur les éco-régimes en France : principales

nouveautés de la réforme de la PAC 2023/2027. Représentant 25 % des aides du 1^{er} pilier, les éco-régimes visent à accompagner la transition agroécologique. Les agriculteurs répondant à cette transition par leurs pratiques vertueuses, pourront bénéficier d'une aide. Même si la mise en œuvre est facultative pour les agriculteurs, l'enjeu est de réaliser, à l'échelle de chaque exploitation, les adaptations nécessaires pour bénéficier pleinement de ce dispositif, qui répond à une logique de Paiements pour Service Environnemental (PSE).

RÉVISION DU SAGE VILAINE

L'heure est à la restitution !

Afin de développer une réflexion participative devant l'ensemble des acteurs du bassin versant de la Vilaine, Eaux & Vilaine a mis en place en 2023 une démarche de concertation ambitieuse pour réviser le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Vilaine et prendre en compte, dans la nouvelle stratégie, le point de vue des habitants.

Cette concertation s'est notamment traduite par :

- **Une enquête multigénérationnelle en ligne** ayant recueilli plus de 3550 réponses, entre le 2 mars et le 7 avril 2023 et qui a permis de faire émerger les principaux enjeux de l'eau pour les habitants
- **Quatre réunions-débats itinérantes** organisées au mois de juin 2023 sur le bassin versant de la Vilaine à Chateaubourg, Nivillac, Mohon et L'Hermitage qui ont contribué à enrichir les débats
- **Un grand débat** qui s'est tenu le 25 novembre à Pont-Péan et qui a été l'occasion de travailler sur les scénarios prospectifs.

Retrouvez tout le contenu de la **restitution au public qui a eu lieu le mercredi 15 mai 2024**, salle du conseil

de Rennes Métropole, ici :



EXPERTISE

Nouveauté : le réseau métier Eau & Urbanisme

Pour que les enjeux de l'eau soient bien pris en compte dans les documents d'urbanisme lors de leur révision, le réseau Eau & Urbanisme a été créé par Eaux & Vilaine pour accompagner les porteurs de documents d'urbanisme.

Avec la loi du 22 août 2021, dite Loi « Climat et résilience », les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) sont entrés en révision. Ils sont au nombre de 19 sur le bassin de la Vilaine. Cette loi prévoit aussi que les EPTB soient identifiés en tant que Personnes Publiques Associées (PPA) pour la révision des SCoT. Les structures porteuses de SCoT doivent donc systématiquement associer Eaux & Vilaine au processus de révision.

Le SCoT doit être compatible avec le SAGE. Les PLU, PLUI et cartes communales devront à leur tour être révisés pour être compatibles avec le SCoT. Il faut donc réussir à intégrer les enjeux de l'eau pour qu'ils soient pris en compte du mieux possible dans l'aménagement du territoire.

Pour relever ce défi, un réseau métier Eau & Urbanisme se structure sur ce sujet. Il réunit les équipes d'Eaux & Vilaine et des autres opérateurs de bassin. Le réseau désigne des référents sur le territoire pour suivre l'avancement des différentes démarches de révision des documents d'urbanisme, préparer des notes d'enjeux, sensibiliser les élus et agents en charge de la révision des documents d'urbanisme et préparer les avis de la CLE.

Agenda

DÉCOUVERTE DE L'ESTUAIRE DE LA VILAINE
10 & 24 JUILLET 2024

Support financé par :



A propos d'Eaux & Vilaine : Acteur institutionnel sur le bassin de la Vilaine, l'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Eaux & Vilaine a pour objet de porter la politique de l'eau à l'échelle du bassin versant : un territoire hydrographique de 11 000 km² dont 15 000 km de cours d'eau, couvrant 515 communes, soit une population totale de 1 250 000 habitants répartis sur 6 départements (22-35-44-49-53-56) et 2 régions (Bretagne et Pays-de-la-Loire). Sa gouvernance est régie par le Comité syndical d'Eaux & Vilaine composé de 70 élus répartis en 3 collèges (EPCI, Eau potable et Départements-Régions) et la Commission Locale de l'Eau.

Parmi les principales missions de l'établissement, Eaux & Vilaine porte la mise en œuvre du SAGE Vilaine, la prévention des crues et des étiages, la gestion des grands ouvrages, la sécurisation de la production d'eau potable, la reconquête du bon état écologique de l'eau, le maintien et la valorisation de la biodiversité, le suivi des poissons migrateurs et la protection du littoral. Des missions assurées par une équipe pluridisciplinaire de près de 100 agents dont 50 % implantés au plus près des territoires dans trois unités de gestion.



L'inf'Eaux - L'actu de l'Unité de Gestion Vilaine Ouest | Lettre d'information trimestrielle

Directeur de publication : Jean-François Mary, Président d'Eaux & Vilaine, en lien avec Aude de la Vergne, Vice-Présidente en charge de la Communication. Responsable de publication : Jean Ronsin, Président de l'Unité de Gestion Vilaine Ouest. Conception : Service Communication, avec la participation des équipes. Prochain numéro : octobre 2024.

Retrouvez toute l'actualité d'Eaux & Vilaine sur :
eaux-et-vilaine.bzh

